

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 FÉVRIER 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente

La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente

La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent

Les sièges des conseillers aux numéros 3 et 6 sont vacants.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finances :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 10 janvier 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 janvier 2023 (dépôt)
 - 5.2.5 Paiement des crédits taxes – Règlement 412-13 (résolution)
 - 5.2.6 Tarif pour déplacement selon les taux du Gouvernement du Canada (résolution)
 - 5.2.7 Facturation des frais pour l'abattage d'un arbre sur terrain privé – 15 janvier 2024 – 86-88 Osborne (résolution)
 - 5.3 Élections municipales partielles – Location d'un local (résolution)
 - 5.4 Demande de soutien financier
 - 5.4.1 Centre de femmes du HSF – La Passerelle : projet agrandissement (résolution)
 - 5.4.2 Demande de soutien financier : cours d'aquarelle (résolution)
 - 5.4.3 Polyvalente Louis-St-Laurent – Commandite pour l'album des finissants (résolution)
 - 5.5 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

- 5.5.1 Rencontre des DG de la MRC – 14 février 2024 (information)
 - 5.5.2 Formation : outils réglementaires à la disposition du milieu municipal concernant le patrimoine immobilier (résolution)
 - 5.5.3 Formation sur la pollution lumineuse et les dispositions réglementaires associées – Sépaq (résolution)
 - 5.5.4 FQM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)
 - 5.5.5 Congrès ADMQ 2024 – Autorisation de participation de la DG (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Réparations du camion (génératrice et lumière(s)) (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Ajout de travaux de déneigement : prolongement de la rue Gordon et passage sécuritaire pour l'autobus scolaire entre les rues Argyle et Hope (résolution)
 - 7.2 Route 214 – Entretien et déneigement (résolution)
 - 7.3 Route 257 entre Scotstown et Lingwick – Interdiction véhicules lourds – Projet (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Service de collecte de la route 257
 - 8.1.1 Embauche d'un conducteur remplaçant (résolution)
 - 8.1.2 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)
 - 8.2 Journées d'écocentre mobile 2024 – Réservation de dates et participation de la Municipalité de Hampden (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
- 9.1 Projet de lotissement sur la rue Albert et résolution pour Fonds de parc (résolution)
 - 9.2 Formation obligatoire pour les membres du CCU (résolution)
 - 9.3 Cœur villageois – Renouvellement entente (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Chalet des loisirs : vérification et réparations (résolution)
 - 10.2 Piste de ski de fond : acceptation de l'offre de services pour l'aménagement et entretien de la piste de ski de fond_ raquette et inspection de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots (résolution)
 - 10.3 Camp de jour – Production des paies 2024 (résolution)
 - 10.3.1 Ministère de la Famille - Autorisation de signature de la Convention d'aide financière 2023-2024 -Projet : PIC-05-031 (résolution)
 - 10.4 Société de développement de Scotstown-Hampden : Mise à jour du dossier et prime d'assurances supplémentaires – Facturation (résolution)
 - 10.5 Animation jeunesse Haut-St-François – Demande d'autorisation pour affiche (résolution)
 - 10.6 CSLE
 - 10.6.1 Programme – Fonds de soutien Inclusion en activité physique (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

- 10.6.2 Programme – Fonds de soutien Infrastructures actives (résolution)
- 10.6.3 Formation - Compléter avec succès une demande de subvention (résolution)
- 10.7 Confirmation de réparation au bâtiment du Petit Écossais (résolution)
- 10.8 Sentiers des Écossais – Soutien financier 2024 / invitation bouchées vin (résolution)
- 10.9 Invitation de la Journée Natalie Champigny et de la Fondation Christian Vachon : Samedi 2 mars 2024 - Diffusion (résolution)

- 11. Projets à l'étude**
 - 11.1 Demande – Financement pour l'achat de couches lavables (information)
 - 11.2 MRC HSF - Accompagnement des stagiaires pour les municipalités dévitalisées (information)
 - 11.3 Formation incendie : clignotant feux vert (information)
 - 11.4 Accès au plan d'eau de la région : frais (information)
 - 11.5 Projet : l'implantation d'aire de jeu pour le Pickleball et badminton (information)

- 12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**
 - 12.1 Exigences du Ministère de l'Environnement : sonde PH (résolution)
 - 12.2 Cité-école Louis-Saint-Laurent : invitation 15-02-2024 : Journée perséVert (information)
 - 12.3 Invitation - Atelier de présentation des résultats de l'EQDEM pour le RLS du Haut-Saint-François (information)
 - 12.4 Concordance schéma d'aménagement - règlements municipaux et implications légales : nouvelles dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique résidentiels (hébergement de courte durée) et dispositions relatives au contrôle de l'éclairage extérieur introduites par le règlement de contrôle intérimaire 469-18 (RCI) et le règlement 522-21 modifiant le RCI 469-18 – Mandat à Urbatek (résolution)
 - 12.5 Service incendie - Achat d'un camion de service
 - 12.5.1 Transfert du surplus accumulé affecté (résolution)
 - 12.5.2 Achat du camion Hino 2013 (résolution)
 - 12.5.3 Travaux pour transfert du fourgon (résolution)
 - 12.5.4 Immatriculation et assurances (résolution)
 - 12.5.5 Lettrage (résolution)
 - 12.6 _____
 - 12.7 _____

- 13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

- 14. Fin de la rencontre (résolution)**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-02-036

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 9 janvier 2024 par courrier électronique au cours du mois de janvier et redistribué avec les documents de l'atelier qui a eu lieu le 8 janvier dernier ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-037

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, explique qu'il est membre du comité environnement de la MRC du Haut-Saint-François. Un dossier est à l'étude pour l'aménagement d'un écocentre dans la région Est de la MRC.

Madame Cathy Roy, conseillère, explique que l'activité Plaisirs d'hiver a été annulée en raison des conditions climatiques trop douces et du manque de neige. Cette activité est reportée.

Madame Elisabeth Boil, conseillère, a participé à une rencontre organisée par la MRC HSF pour les gestionnaires des camps de jour.

Madame Marjolaine Guillemette, conseillère, communique des informations sur le comité de l'organisme Camp de Scotstown-Hampden qui a tenu une rencontre pour la préparation d'un camp de jour pendant la semaine de relâche.

5.2 **Finance :**

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 9 janvier 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-02-038

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 592,40 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

| Fournisseur | Description | Montant |
|------------------------------|---|--------------------|
| Bouchard Multi-Services Enr. | Abattage d'arbre dangereux 86-88 Osborne | 431,15 \$ |
| Drumco Énergie | HV - Génératrice- vérification hors services | 1 161,25 \$ |
| | TOTAL : | 1 592,40 \$ |

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

| | | |
|----------------------------------|---|-------------|
| Etienne Richard Moisan | Entretien Patinoire - Sem 2024-01-06 | 450,00 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-03 | 305,89 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-10 | 389,59 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-11 | 381,66 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-09 | 222,00 \$ |
| Association Coop. Agr. La Patrie | Chalet loisir: clé-ferme porte aqueduc : écrou-tige fil. | 111,82 \$ |
| J.U. Houle LTÉE | Aqueduc : tuyau PVC 5"x4,27m | 1 135,31 \$ |
| Communication Plus | Incendie: 2 pagettes 1365XM1990 | 1 368,20 \$ |
| Désilets, Marc-Olivier | Utilis. Ord. personnel - Février 2024 | 25,00 \$ |
| Réseau Biblio de l'Estrie | Contribution annuel 2024 | 2 232,11 \$ |
| Association Coop. Agr. La Patrie | Chalet loisirs - clé-ferme porte | 34,47 \$ |
| Cloutier, Rémi | Déneig. 2023-2024 : rues_chemin accès - 3/5 | 6 093,68 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-11 | 222,69 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-16 | 157,27 \$ |
| Maheux, Jocelyne | Remb - AMAZON: brosse toilette + clés USB | 72,36 \$ |
| Etienne Richard Moisan | Entretien Patinoire - Sem 2024-01-13 | 450,00 \$ |
| Hydro-Québec | Garage municipal et caserne incendie | 1 893,57 \$ |
| Valoris / Régie Interm. | Site enfouissement et redevances | 1 389,90 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-17 | 366,30 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-16 | 360,00 \$ |
| Visa Desjardins | Frais poste : Info-Scotstown + achat rouleaux timbres | 586,10 \$ |
| Visa Desjardins | HV - Uline : produits nett. : tête vadrouille et maches | 185,25 \$ |

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

| | | |
|--|--|-------------|
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-22 | 160,12 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-22 | 250,04 \$ |
| Etienne Richard Moisan | Entretien Patinoire - Sem 2024-01-20 | 450,00 \$ |
| L'Événement | Soutien financier 2024 | 1 300,00 \$ |
| Loisirs Hampden – Scotstown | Soutien financier 2024 | 4 800,00 \$ |
| Coeur villageois | Soutien financier 2024 | 2 500,00 \$ |
| Société Développement Scotstown-Hampden | Soutien financier 2024 | 4 000,00 \$ |
| Provençal Lynne | Soutien financier 2024 – Bibliothèque municipale | 400,00 \$ |
| Camp de Scotstown- Hampden | Soutien financier 2024 | 1 000,00 \$ |
| Bouchard Multi-Serv. | Abattage d'arbre dangereux : 86-88 Osborne | 431,15 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-24 | 340,10 \$ |
| Valoris / Régie Interm. | Site enfouissement et redevances | 1 269,76 \$ |
| Hydro-Québec | Hôtel de Ville | 1 999,09 \$ |
| Dubé Équip. de bureau | Papeterie : enveloppes, papier, etc. | 159,31 \$ |
| Drumco Énergie | HV - Génératrice- vérification hors services | 1 161,25 \$ |
| Services EXP Inc., Les | TECQ 2019-2023 -Honoraires prof. du 13-11 au 22-12-2023 | 4 751,05 \$ |
| Solutions Sup. S.E.C. | HV: produits nettoyage - savon pour distributeur | 196,84 \$ |
| 2547-0857 Québec Inc. (Infotech) | Papeterie - Formulaire compte taxes | 333,43 \$ |
| Haut St-François, Le | Contribution municipale 2024 | 667,80 \$ |
| Urbatek | Déc 2023 - Inspection bâtiment et en environnement | 876,05 \$ |
| Dubé Équip. de bureau | Papeterie - 2 caisses Papier 11 x 17 | 203,40 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-23 | 423,95 \$ |
| Polard, Monique | Déplacements Janvier 2024 – MRC vitalisation | 21,56 \$ |
| Visa Desjardins | HV : produits nettoyage - 3 pulvérisateurs senteurs | 13,76 \$ |
| Visa Desjardins | Le Point - Inscription form. CAUCA | 31,17 \$ |
| Visa Desjardins | HV - Uline : ajustement sur commande : produits nettoyage | 1,66 \$ |
| Verret, Robert | Service collecte rte 257 : 2e chauffeur Sem 2024-01-13 | 715,50 \$ |
| Verret, Robert | Service collecte rte 257 : 2e chauffeur Sem 2024-01-20 | 695,25 \$ |
| Verret, Robert | Service collecte rte 257 : 2e chauffeur Sem 2024-01-27 | 297,00 \$ |
| Visa Desjardins | Incendie Carburant - 2024-01-22 | 69,57 \$ |
| MRC Haut-St-François | Nov - téléphonie IP, échange plan1 | 109,80 \$ |
| MRC Haut-St-François | Oct - téléphonie IP, échange plan1 | 110,61 \$ |
| Charron René | Déplacement 60 km - Visite Camion | 46,80 \$ |
| GloboCam Estrie Inc. | LSHLC - Véhicule court. Réparation | 57,49 \$ |
| Charron Diane | Concierge - Janvier 2024 | 481,25 \$ |
| Ressorts Robert | LSHLC : Urée et lave-vitre | 329,93 \$ |
| Harnois énergies | HV : diesel pour génératrice | 274,62 \$ |
| Harnois énergies | Poste chlore : diesel pour génératrice | 225,55 \$ |
| Harnois énergies | Voirie : Diesel saisonnier | 1 061,54 \$ |
| La Cartoucherie | Lecture photocopieur | 1 074,79 \$ |
| Eurofins EnvironexX | Analyse eau potable | 258,69 \$ |
| Eurofins EnvironexX | Analyse eau usée | 179,36 \$ |

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

| | | |
|---|--|---------------|
| Désilets, Marc-Olivier | Déplacements Janvier 2024 | 44,80 \$ |
| Eurofins EnvironexX | Analyse eau usée | 257,54 \$ |
| Maheux, Jocelyne | Chalet loisirs Remb AMAZON: couv. antivandal thermostat | 64,40 \$ |
| Etienne Richard Moisan | Entretien Patinoire - Sem 2024-01-27 | 450,00 \$ |
| Valoris / Régie Interm. | Site enfouissement et redevances | 146,32 \$ |
| Municipalité de Bury | Entraide incendie - 2024-01-30 – 192 Ditton | 589,71 \$ |
| Fonds D'Inform. Territoire | Frais avis de mutation | 12,30 \$ |
| Visa Desjardins | LSHLC - carburant - 2024-01-31 | 540,26 \$ |
| Visa Desjardins | Voirie : huile 2 temps | 19,21 \$ |
| Cathy Roy | Déplacements - Janvier 2024 | 43,54 \$ |
| Hydro-Québec | Éclairage public | 654,97 \$ |
| Construction Les frères Morin | Hôtel de ville: seuil porte entrée princ. | 314,94 \$ |
| Construction Les frères Morin | Le Petit Écossais: matériaux pour réparations | 2 464,81 \$ |
| PH. Desruisseaux Laliberté Chouinard | HV - Trousse de secours pr salle comm. | 27,58 \$ |
| Revenu Canada | Remises employeur : janvier 2024 | 2 307,23 \$ |
| Revenu Québec | Remises employeur : janvier 2024 | 5 802,45 \$ |
| MRC Haut-St-François | Quote-part 2024 - 1er versement | 18 618,50 \$ |
| GloboCam Estrie Inc. | Camion Western Star - Changement huile, graissage | 1 022,26 \$ |
| Provençal Lynne | Soutien financier de Hampden : bibliothèque | 400,00 \$ |
| Aquatech | Janvier 2024 : Exploitation des réseaux municipaux | 5 118,69 \$ |
| Camion Exc. Peterbilt | Loc. camion déchets: réparat_crédits Fin location | 2 763,87 \$ |
| CMP Mayer Inc. | Incendie: clé TRIQUOISE | 135,11 \$ |
| BELL Canada | Poste de chlore | 93,77 \$ |
| BELL Canada | Garage municipal et caserne incendie | 105,67 \$ |
| BELL Canada | Station épuration | 93,77 \$ |
| BELL Canada | Bureau municipal - 2e ligne | 105,21 \$ |
| Salaire | Du 2024-01-01 au 2024-01-31 | 18 924,23 \$ |
| | Total : | 113 283,55 \$ |

2024-02-039

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-02-040

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de février 2024 à la somme de 31 875 \$:

| ENGAGEMENT DES DÉPENSES | | Février |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| # POSTE | DESCRIPTION | MONTANT |
| CONSEIL | | |
| 02-110-00-310 | Frais déplacement | 225,00 \$ |
| 02-110-00-459 | Réception | 100,00 \$ |

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

| | | |
|---|--|--------------------|
| Sous-total | | 325,00 \$ |
| GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE | | |
| 02-130-00-310 | Frais déplacement | 300,00 \$ |
| 02-130-00-321 | Frais de poste (incluant Info-Scotstown) | 400,00 \$ |
| 02-130-00-660 | Articles de nettoyage | 400,00 \$ |
| 02-130-00-670 | Fournitures de bureau incluant les photocopies | 500,00 \$ |
| 02-130-01-414 | Informatique - Logiciels : ren. Office 365 | - \$ |
| 02-130-01-522 | Ent. et réparation Hôtel de Ville | 600,00 \$ |
| Sous-total | | 2 200,00 \$ |
| SÉCURITÉ INCENDIE | | |
| 02-220-00-310 | Frais déplacement et repas | 200,00 \$ |
| 02-220-00-422 | Inspection bornes / échelles | 50,00 \$ |
| 02-220-00-516 | Location machineries | 300,00 \$ |
| 02-220-00-520 | Ent. Rép. Bornes fontaines | 1 000,00 \$ |
| 02-220-00-525 | Ent. Rép. Véhicules | 1 000,00 \$ |
| 02-220-00-630 | Carburant | 200,00 \$ |
| 02-220-00-635 | Mousse et produits chimiques | 400,00 \$ |
| 02-220-00-640 | Pièces et acces., rép. incendie | 200,00 \$ |
| 02-220-00-650 | Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.) | 500,00 \$ |
| 02-220-01-651 | Ent. et rép. Équipements | 400,00 \$ |
| Sous-total | | 4 250,00 \$ |
| VOIRIE | | |
| 02-320-00-510 | Location machineries | 1 000,00 \$ |
| 02-320-00-521 | Entretien chemins trottoirs | 300,00 \$ |
| 02-320-00-522 | Bâtiment entretien-réparation | 200,00 \$ |
| 02-320-00-523 | Véhicules entretien réparation | 300,00 \$ |
| 02-320-00-620 | Gravier, asphalte, abat-poussière | 1 500,00 \$ |
| 02-320-00-630 | Carburant huile graisse diesel | 600,00 \$ |
| 02-320-00-640 | Petits outils accessoires | 150,00 \$ |
| 02-320-00-650 | Ent. Et réparation équipement outils | 300,00 \$ |
| 02-320-00-684 | Équipements sécurité pour employés | 100,00 \$ |
| Enlèvement de la neige | | |
| 02-330-00-513 | Location équipements | - \$ |
| 02-330-00-525 | Entretien et réparation - Véhicules | 300,00 \$ |
| 02-330-00-631 | Carburant, huile et graisse | 1 000,00 \$ |
| 02-330-00-640 | Pièces et accessoires | 150,00 \$ |
| 02-330-00-684 | Équipement sécurité pour employés | 50,00 \$ |
| Sous-total | | 5 950,00 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | | |
| 02-410-00-522 | Entretien équipements | 500,00 \$ |
| 02-412-00-411 | Analyse de l'eau potable | 400,00 \$ |
| 02-412-00-520 | Poste chlore - Entretien bâtiment | 300,00 \$ |
| 02-412-00-635 | Produits chimiques (eau potable) | 400,00 \$ |
| 02-413-00-513 | Location machinerie | 1 500,00 \$ |
| 02-413-00-521 | Eau potable : Entretien-réparation réseau | 1 000,00 \$ |
| 02-413-00-622 | Sable et gravier | 300,00 \$ |
| 02-413-00-640 | Pièces et accessoires | 1 000,00 \$ |
| 02-414-00-411 | Analyse de l'eau usée | 550,00 \$ |
| 02-414-00-522 | Entretien bâtiment | 200,00 \$ |
| 02-414-00-529 | Entretien équipements | 500,00 \$ |
| 02-414-00-635 | Produits chimiques | 200,00 \$ |
| 02-414-00-513 | Location machineries | 600,00 \$ |
| 02-415-00-513 | Location machineries | 600,00 \$ |

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

| | | |
|--|--|----------------------------|
| 02-415-00-521 | Ent. & rép. Station pompage & tuyaux | 700,00 \$ |
| 02-415-00-640 | Égout : pièces et accessoires | 300,00 \$ |
| Service intermunicipal LSHLC | | |
| 02-455-55-310 | LSHLC - Frais déplacement et repas | 100,00 \$ |
| 02-455-55-446 | LSHLC - Services chauffeur de camion | 1 000,00 \$ |
| 02-455-55-525 | LSHLC - Entretien/réparation véhicules | 1 000,00 \$ |
| 02-455-55-631 | LSHLC - Carburant pour véhicule | 5 000,00 \$ |
| 02-455-55-640 | LSHLC - Pièces et accessoires | 100,00 \$ |
| 02-455-55-684 | LSHLC - Équipement, vêtement sécurité | 200,00 \$ |
| 02-455-55-724 | LSHLC - Achat équipements | 500,00 \$ |
| Sous-total | | 16 950,00 \$ |
| AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | | |
| | | |
| Sous-total | | - \$ |
| LOISIRS ET CULTURE | | |
| 02-701-30-522 | Patinoire entretien et réparation | 100,00 \$ |
| 02-701-50-513 | Location machineries | 200,00 \$ |
| 02-701-50-521 | Parcs entretien terrains, bâtiments | 500,00 \$ |
| 02-701-50-522 | Entretien bâtiments | 300,00 \$ |
| 02-701-50-523 | Entretien équipements | 400,00 \$ |
| 02-701-50-630 | Parcs - Patinoire : carburant, huile | 500,00 \$ |
| 02-701-52-951 | Piste cyclable Marécage des Scots | 200,00 \$ |
| Sous-total | | 2 200,00 \$ |
| TOTAL | | TOTAL: 31 875,00 \$ |

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 janvier 2024 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 janvier 2024 a été remis aux membres du conseil avec les documents pour la séance du conseil le 5 janvier dernier de façon électronique.

5.2.5 Paiement des crédits taxes – Règlement 412-13 (résolution)

Considérant le Règlement 412-13 en vigueur stipulant que la municipalité accorde une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières des immeubles situés sur son territoire, pouvant résulter de leur valeur ajoutée après certains travaux de construction et/ou rénovation selon certains critères;

Considérant que seules les taxes foncières générales sont admissibles aux fins du programme de subvention calculée sur l'augmentation d'évaluation. Aucune taxe spéciale assujettie par un règlement d'emprunt ou compensation ou tarif de service ne peut être considérée pour ce crédit.

Considérant la vérification faite des certificats d'évaluation émis au cours des dernières années et que le rapport a été remis aux membres du conseil;

2024-02-041

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport et autorise le traitement des crédits de taxes;

Que les crédits soient appliqués directement sur le montant des taxes dues actuellement ou payables par chèque si les taxes 2024 sont acquittées au complet à la date du traitement.

ADOPTÉE

5.2.6 Tarif pour déplacement selon les taux du Gouvernement du Canada (résolution)

Considérant le règlement 525-23 adopté le 12 décembre 2023 stipulant les tarifs des services, mais également pour les frais de déplacements autorisés par le conseil municipal;

Considérant que l'article 20 du règlement 525-23 indique le tarif payé pour les déplacements et que le taux se modifiera selon le taux décrété par le Gouvernement du Canada et les informations diffusées sur le site web;

Considérant que le conseil municipal doit adopter une résolution pour modifier le tarif payé pour respecter le règlement 525-23;

Considérant que le taux fixé par Gouvernement du Canada a changé en date du 1^{er} janvier 2024;

2024-02-042

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fixe le tarif payé pour les déplacements autorisés à 0,70 \$ /km depuis le 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

5.2.7 Facturation des frais pour l'abattage d'un arbre sur terrain privé – 15 janvier 2024 – 86-88 Osborne (résolution)

Considérant que le 15 janvier 2024, des vents extrêmes sur la région ont entraîné la chute d'arbres et de branches causant des pannes électriques et des dommages à certaines propriétés;

Considérant que des arbres matures situés sur la propriété du 86-88 rue Osborne se sont affaîssés en étant déraciné causant des dommages à la propriété voisine en plus de causer des pannes électriques;

Considérant qu'au cours de journée les arbres déracinés ont été coupés par un émondeur pour qu'Hydro Québec puisse réparer le réseau électrique sur le secteur des rues Osborne et Union pour rebrancher des résidences;

Considérant qu'il a été impossible de rejoindre le propriétaire de l'immeuble situé au 86-88 rue Osborne pour obtenir l'autorisation lors des travaux d'émondage effectuer pendant la panne de courant;

Considérant qu'un arbre restait incliné et risquait de tomber et qu'il pouvait provoquer d'autres dommages;

Considérant que le responsable de la coupe des arbres déracinés a informé la municipalité de l'état de la situation tout en précisant que l'arbre devait être coupé pour sécuriser le secteur et permettre à Hydro Québec de rebrancher le réseau électrique de façon sécuritaire;

Considérant que l'arbre a été coupé à la demande du bureau municipal pour sécuriser le secteur et que les frais pour les travaux de coupe de l'arbre s'élèvent à 431,15 \$ incluant les taxes que la ville déjà acquitté;

2024-02-043

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les frais reliés à l'abattage d'une épinette soient refacturés au propriétaire du 86-88, rue Osborne, qui est responsable des arbres sur sa propriété et de leur entretien et qu'il n'a pu être rejoint.

ADOPTÉE

5.3 Élections municipales partielles – Location d'un local (résolution)

Considérant qu'un scrutin doit être tenu pour la tenue des élections partielles municipales le 3 mars prochain et le vote par anticipation le 25 février 2024;

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que les lieux de votations doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas des bâtiments municipaux;

Considérant les informations prise pour deux emplacements possibles dans la Ville de Scotstown au sujet des coûts de location et l'utilisation des locaux respectant cette condition;

2024-02-044

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown loue au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons un local à l'École Saint-Paul (le gymnase) pour la tenue des élections municipales 2024, soit le vote par anticipation le 25 février 2024 ainsi que la journée du scrutin le 3 mars 2024.

La Ville de Scotstown avisera sa compagnie d'assurance pour les assurances responsabilité de cette location.

ADOPTÉE

5.4 Demande de soutien financier

5.4.1 Centre de femmes du HSF – La Passerelle : projet agrandissement (résolution)

Considérant la demande de soutien financier de l'organisme le Centre de femmes du HSF – La Passerelle pour son projet d'agrandissement;

Considérant que le conseil municipal considère que le projet visé est important, mais en raison de restrictions budgétaires actuelles la ville ne peut répondre favorablement à toute les demandes d'aides financières ;

2024-02-045

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal ne participera pas la demande financière de l'organisme le Centre de femmes du HSF – La Passerelle pour son projet d'agrandissement.

ADOPTÉE

5.4.2 Demande de soutien financier : cours d'aquarelle (résolution)

Considérant la demande de soutien financier reçu de Madame Sylvie Dubé, citoyenne de Scotstown pour l'achat de matériel dans le but d'offrir des cours d'aquarelle;

Considérant que le conseil municipal considère que le projet visé est une belle activité pour les citoyens, mais en raison de restrictions budgétaires actuelles la Ville de Scotstown ne peut répondre favorablement à toutes les demandes reçues ;

Considérant que la Ville de Scotstown offre gratuitement les locaux pour la tenue d'activités et cours offerts aux citoyens;

2024-02-046

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal n'offre aucune somme pour l'achat de matériel demandé dans le cadre de la tenue d'un cours offert aux citoyens.

ADOPTÉE

5.4.3 Polyvalente Louis-St-Laurent – Commandite pour l'album des finissants (résolution)

Considérant que la promotion 2023-2024 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent sera composée de plus de cent dix finissantes et finissants. Il s'agit d'élèves de la 5e secondaire et d'élèves des programmes FPT, FMS et FPT3;

Considérant que l'album souvenir est distribué à plus de 90 exemplaires aux finissants et à leurs familles ainsi qu'aux membres du personnel. Ces derniers demeurent dans l'une ou l'autre des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que les membres du comité de l'album ainsi que tous les finissants mettent leurs efforts en commun afin de mobiliser les organismes et les entreprises du milieu en leur offrant la possibilité d'acheter un espace publicitaire dans l'album;

2024-02-047

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal souhaite encourager et féliciter les finissants 2023-2024 par l'achat d'un espace publicitaire de 1/8 page dans leur album de finissants au montant de 35 \$.

ADOPTÉE

5.5 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

5.5.1 Rencontre des DG de la MRC – 14 février 2024 (information)

2024-02-048

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que Madame Monique Polard, directrice générale soit autorisée à participer à la rencontre des directeurs généraux de la MRC le 14 février 2024 en avant-midi à la MRC du Haut-St-François.

Les frais de déplacement seront payés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.5.2 Formation : outils réglementaires à la disposition du milieu municipal concernant le patrimoine immobilier (résolution)

Considérant l'invitation reçue par les agents de développement en patrimoine immobilier de l'Estrie à participer à une formation offerte par l'UMQ sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier;

Considérant qu'à titre de gouvernements de proximité, les municipalités locales sont les premières interpellées par la protection des immeubles et des paysages à valeur patrimoniale sur leur territoire et que cette formation vise à familiariser avec le contenu du guide *Mettre en valeur le patrimoine immobilier*;

2024-02-049

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale soit autorisée à participer à la rencontre offerte par l'UMQ sur les outils réglementaires à la disposition du milieu municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier dans la région selon le lieu et la date qui lui convient en raison des charges de travail.

Les frais de déplacement seront payés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.5.3 Formation sur la pollution lumineuse et les dispositions réglementaires associées – Sépaq (résolution)

Considérant l'invitation aux directeurs généraux et inspecteurs en bâtiment par l'équipe de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic en partenariat avec la MRC à participer à une formation sur la pollution lumineuse et les dispositions réglementaires associées;

2024-02-050

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale soit autorisée à participer à la formation sur la pollution lumineuse et les dispositions réglementaires associées le 25 mars à l'ASTROLab.

Une vérification sera faite auprès de la firme Urbatek pour la participation d'une personne qui représenterait toutes les municipalités de la MRC du HSF qui reçoivent leurs services pour le partage des coûts reliés pour le temps et déplacement.

Les frais de déplacement seront payés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.5.4 FQM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)

Considérant l'invitation reçue de la FQM pour participer à une formation sur la thématique de l'atténuation des changements climatiques. Cette formation vise à développer les compétences des municipalités et MRC

dans l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'action en atténuation des changements climatiques au niveau municipal (corporatif) devant avoir lieu le 24 avril à Windsor;

2024-02-051

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal ne délègue aucune personne pour cette formation.

ADOPTÉE

5.5.5 Congrès ADMQ 2024 – Autorisation de participation de la DG (résolution)

2024-02-052

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, à Québec, lequel se tiendra les 12, 13, et 14 juin 2024.

Les coûts reliés à l'inscription sont de cinq cent soixante-dix-sept dollars (577\$) plus les taxes, soit le montant de 663,41 \$. Ces coûts seront assumés par la municipalité ainsi que les frais d'hébergement.

Les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Réparations du camion (génératrice et lumière(s)) (résolution)

2024-02-053

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise que la génératrice du camion incendie soit vérifié et réparée au besoin ainsi que les lumières.

Il est de plus accepter qu'une des valves du camion autopompe soit réparée par le Garage Laroche pour éliminer les fuites d'eau.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Ajout de travaux de déneigement : prolongement de la rue Gordon et passage sécuritaire pour l'autobus scolaire entre les rues Argyle et Hope (résolution)

Considérant que l'entretien des rues et des chemins d'accès est effectué par contrat par Monsieur Rémi Cloutier selon la résolution 2022-09-435 adoptée lors de la séance du 6 septembre 2022;

Considérant que le conseil municipal a demandé à Monsieur Cloutier de modifier le contrat par l'ajout du prolongement de la rue Gordon réalisé au cours de l'été 2023 ainsi que le passage entre la rue Argyle et la rue Hope pour le passage de l'autobus scolaire;

Considérant que Monsieur Cloutier a fait part au conseil municipal du coût relié à la modification du contrat pour l'hiver 2023-2024, soit :

- le prix serait d'environ 1950\$ plus taxes
- le calcul est au prorata, mais en tenant compte d'enlevé les parties épuration des eaux 1,1km et station de chlore 0,1 km, car le prix de ces deux secteurs ont un service beaucoup moindre que les autres rues pour refaire un prorata au taux "rues". Le montant calculé est de 1950\$ pour la distance supplémentaire de 0.32km environ;

2024-02-054

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le prix demandé de 1950 \$ plus taxes pour les secteurs ajoutés au contrat de Monsieur Rémi Cloutier pour l'hiver 2023-2024.

ADOPTÉE

7.2 Route 214 – Entretien et déneigement (résolution)

Considérant que la route 214 traversant le territoire de la Ville de Scotstown est sous la gestion du Ministère des Transports;

Considérant que depuis le début de la saison hivernale, les membres du conseil reçoivent plusieurs plaintes concernant l'entretien, le déneigement et le sablage de la route 214 et que les usagers sont inquiets de leur sécurité ;

2024-02-055

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adresse une lettre au Ministère des Transports pour leur faire part du mauvais entretien de la route 214 depuis le début de l'hiver et demande qu'une surveillance plus minutieuse soit faite pour qu'une amélioration de l'entretien comprenant le déneigement, le sablage et l'enlèvement de neige et/ou de gadoue soit fait plus fréquemment.

ADOPTÉE

7.3 Route 257 entre Scotstown et Lingwick – Interdiction véhicules lourds – Projet (résolution)

Considérant les travaux majeurs réalisés au cours des trois dernières années sur le tronçon de la route 257 entre la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Lingwick;

Considérant qu'il a été remarqué une augmentation du trafic lourd en transit sur ce tronçon depuis la fin des travaux alors qu'un règlement a été adopté par les deux municipalités il y a plusieurs années pour interdire le trafic lourd de certains essieux en transit ;

Considérant que les deux municipalités veulent mettre en place des actions pour la protection de la structure de la route et interdire le trafic lourd qui ne font pas de livraison dans ce secteur;

2024-02-056

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown se joigne à la Municipalité du Canton de Lingwick en collaboration avec le Ministère des Transports pour étudier

les solutions pour la mise en place d'une réglementation pour le passage du trafic lourd en transit.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de la route 257

8.1.1 Embauche d'un conducteur remplaçant (résolution)

Considérant que le Service de collecte de la route 257 a un employé permanent et qu'il est essentiel de procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour remplacer lors de congés, vacances ou absence;

Considérant que Monsieur Robert Verret est disponible pour faire du remplacement sur demande;

2024-02-057

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les services contractuels de Monsieur Robert Verret à titre de conducteur temporaire lors d'absence de l'employé permanent.

Que Monsieur Verret à effectuer le remplacement du conducteur permanent au cours de la semaine 29 janvier 2024 en plus des périodes d'apprentissage des contrôles du camion au cours des semaines précédentes. Le tarif horaire est fixé à 27 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

8.1.2 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)

2024-02-058

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande que la collecte des encombrants qui doit être faite au printemps 2024 se déroule après la journée d'écocentre mobile, soit entre le début du mois de juin et la mi-juin 2024.

Les informations de la date et des matériaux acceptés seront diffusées aux citoyens pour le site web de la ville et par les moyens de communication en place.

ADOPTÉE

8.2 Journées d'écocentre mobile 2024 – Réservation de dates (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets sont en hausse depuis les dernières années et que le tarif des redevances calculé sur le tonnage acheminé au site augmente annuellement;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre la possibilité aux municipalités d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée ou deux journées annuelles, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

2024-02-059

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne une date entre le 7 juin et le 21 juin 2024 pour la tenue d'une journée d'écocentre mobile au garage municipal et offre aux citoyens la possibilité d'y déposer certains items;

Que la date sera confirmée après vérification auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour la tenue de cette activité;

Qu'il soit également tenu une collecte de produits électroniques désuets en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) à la même date, au garage municipal, de Scotstown, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement;

Une publicité sera diffusée sur la page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown, au tableau d'affichage, dans les divers commerces de Scotstown ainsi qu'aux municipalités environnantes.

ADOPTÉE

8.3 Résolution pour l'approbation et l'autorisation de signature d'une Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC;

ATTENDU que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie;

ATTENDU que la Ville de Scotstown considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

2024-02-060

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Projet de lotissement sur la rue Albert et résolution pour Fonds de parc (résolution)

Fonds de parcs – Lots 6 101 993 et 4 773 972 du Cadastre du Québec (résolution)

Acceptation pourcentage FPTJ – Création des lots 6 613 769, 6 613 770, 6 613 771, 6 613 772, 6 613 773,

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 6 101 993 et 4 773 972 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de les remplacer par les lots 6 613 769 à 6 613 773, tel qu'illustré sur le plan cadastral

préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Charles Ladrie, à la minute 15721;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 350-06 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 350-06 prévoit à l'article 4.4, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 5 % ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.4, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain composé des lots 6 101 993 et 4 773 972 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 34 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant 5 % de la valeur du terrain par le facteur comparatif de 1.25 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-061

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Zuillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6 613 769 à 6 613 773 s'élève à 2 181,25 \$.
ADOPTÉE

9.2 Formation obligatoire pour les membres du CCU (résolution)

Considérant que le Projet de Loi 16 du Gouvernement du Québec rend obligatoire une formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT) et que la FQM offrira ladite formation;

2024-02-062

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal vérifiera le mandat des personnes siégeant dans le Comité consultatif en urbanisme actuellement;

Qu'advenant la fin de mandat des personnes, le conseil municipal prendra la décision pour le recrutement dans le but de préparer le suivi de la formation obligatoire.

Le dossier est reporté au prochain atelier.
ADOPTÉE

9.3 Cœur villageois – Renouvellement entente (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est accréditée « Cœur villageois » et que l'entente de partenariat avec Tourisme Cantons-de-L'Est doit être renouvelée tous les deux ans;

2024-02-063

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte le renouvellement de l'entente de partenariat avec Tourisme Cantons-de-L'Est selon les énoncés suivants :

**Renouvellement du partenariat
entre Tourisme Cantons-de-l'Est et la Ville de Scotstown
pour Cœurs Villageois de Scotstown**

En 2015, Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) a démarré le projet des Cœurs villageois sur son territoire.

Une certification touristique unique en son genre au Canada

Le réseau des Cœurs villageois a pour but de dynamiser les communautés tout en mettant en valeur leurs singularités et les particularités de leur patrimoine.

Au niveau local, la démarche structurée est accomplie par un comité qui inclut des citoyens. Le citoyen et la communauté, ainsi que le cœur du village et ses environs, deviennent les attraits incontournables au centre de l'expérience touristique des visiteurs.

La dénomination de Cœur villageois est par ailleurs portée par les gens qui y vivent et qui ont œuvré afin de satisfaire les critères liés à cette reconnaissance. L'objectif est de les accompagner à travers une démarche structurée afin de développer harmonieusement leur milieu de vie, en accentuant leur attractivité touristique tout en conservant leur personnalité et leurs caractéristiques propres.

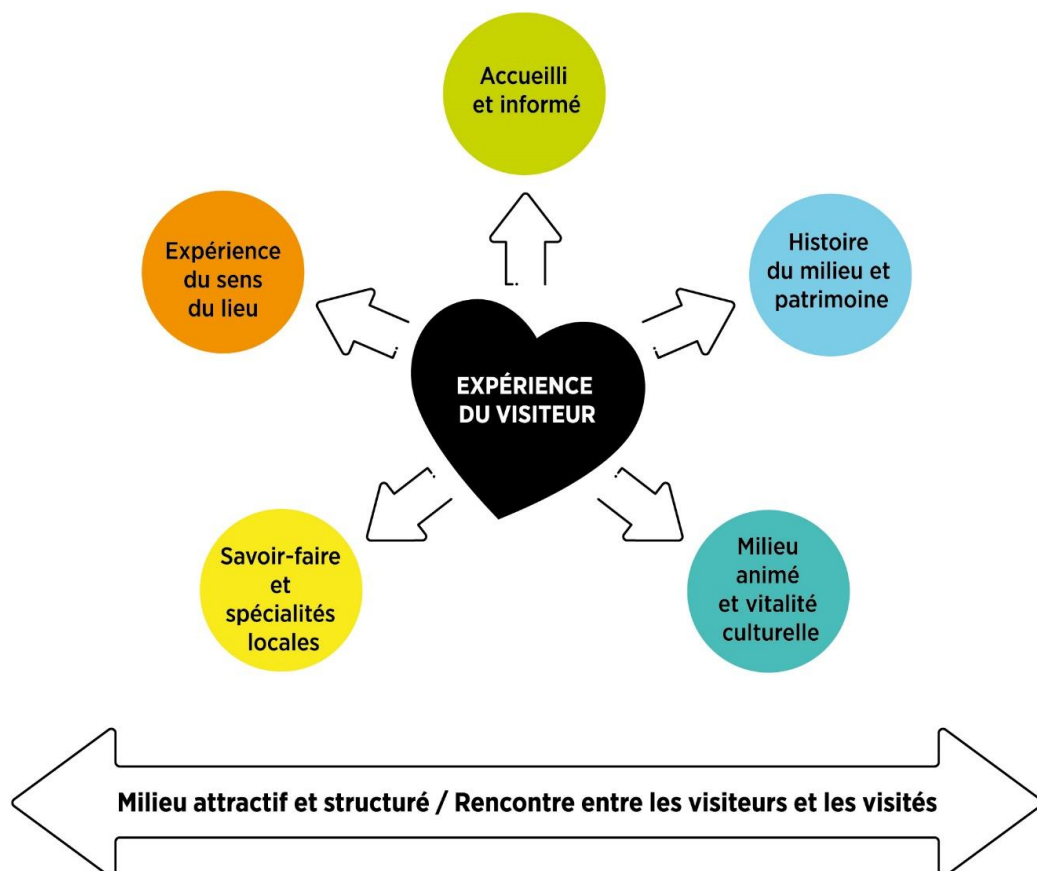
- Promotion de l'histoire et des savoir-faire
- Mise en valeur des produits locaux
- Accueil chaleureux
- Création de moments de rencontre entre le visiteur et les résidents
- Milieu dynamique et animé

Les retombées des Cœurs villageois vont bien au-delà du tourisme

- Mobilisation de la communauté, fierté des résidents, vitalité économique, animation et revitalisation, maintien et essor des commerces ainsi que des services et attractivité territoriale.
- Le projet permet en outre aux municipalités de ne pas être uniquement touristiques par défaut, mais bien d'en faire un choix stratégique de développement durable et d'y consentir les efforts requis.

Dans les Cantons-de-l'Est, 12 villages ont actuellement cette accréditation.

L'EXPÉRIENCE DISTINCTIVE DES VISITEURS
dans les Cœurs villageois



L'engagement de Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE)

| Conditions énumérées | Conditions respectées ✓ |
|--|----------------------------|
| Offrir un soutien-conseil aux municipalités pour poursuivre le développement en lien avec le sens du lieu et la proposition d'une expérience touristique authentique | |
| Mise en valeur et promotion sur le site web de TCE et guide touristique régional ainsi qu'en traitement de contenu sur les réseaux sociaux, lorsqu'approprié. | |
| Outils les Cœurs villageois dans leur démarche de mise en valeur | |
| Animer le réseau des Cœurs villageois afin de favoriser le développement des différents partenaires. | |

L'engagement de la Municipalité Cœur villageois

| Conditions énumérées | Conditions respectées ✓ |
|---|----------------------------|
| Avec les recommandations du comité Cœur Villageois, la municipalité doit adopter un plan d'action annuel d'investissement pour améliorer les caractéristiques | |

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

| | |
|---|--|
| manquantes et continuer d'améliorer celles déjà présentes. Transmettre l'extrait de procès-verbal à TCE | |
| Maintenir un comité local avec une majorité de citoyens pour mobiliser et animer son milieu; Transmettre la liste des membres à TCE | |
| Tenir à jour la proposition de la Tournée de village, (<i>Journée mémorable type</i>) la diffuser au sein de ses plates formes numériques (site Internet, etc.) Transmettre les mises à jour à TCE | |
| Intégrer le concept et la signature dans <u>toutes</u> les actions de promotion et s'assurer que les partenaires territoriaux (MRC-CLD) et partenaires touristiques en font la promotion | |
| Satisfaire à l'évaluation effectuée une fois tous les deux ans par TCE | |

La municipalité comprend et accepte que l'adhésion au réseau des Cœurs villageois pourra lui être retirée par décision de Tourisme Cantons-de-l'Est si elle ne respecte pas les conditions du programme.

Que les membres du conseil autorisent Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown l'entente.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Chalet des loisirs : vérification et réparations (résolution)

2024-02-064

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise des réparations dans le bâtiment de chalet des loisirs pour l'installation d'une porte dans le but de séparer les deux parties intérieures, le recouvrement si nécessaires de certains tuyaux et tous autres travaux pour rendre ce bâtiment sécuritaire et éviter des dommages.

Que les deux électroménagers appartenant à l'organisme La Relève du Haut-Saint-François soient retirés de ce bâtiment.

ADOPTÉE

10.2 Piste de ski de fond : acceptation de l'offre de services pour l'aménagement et entretien de la piste de ski de fond raquette et inspection de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a procédé à une deuxième demande de service pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots par la résolution 2024-01-30 adoptée le 9 janvier 2024;

Considérant qu'à la date limite de réception, 2 offres ont été reçues et qu'elles respectent les critères énoncés dans la demande, soit :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Offres reçues



Noms

Éric St-Laurent
62, rue Argyle, Scotstown

| Aménagement et entretien : piste de ski de fond et raquette | | | | |
|---|----------|------|------|----------|
| Années | Prix net | TPS | TVQ | Total |
| 2024 | 5 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 5 000 \$ |
| 2025 | 7 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 7 000 \$ |

| Inspection piste cyclable | | | | |
|---------------------------|-----------|---------|---------|-----------|
| Années | Prix net | TPS | TVQ | Total |
| 2024 | 700,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 700,00 \$ |
| 2025 | 700,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 700,00 \$ |

Documents joints :

Assurance responsabilité : Éric St-Laurent : 2 000 000 \$ /

Certificat immatriculation : Skido Legen 2004

3 photos

Atelier Mécanique RC

541, rte 257 sud,
Hampden

| Aménagement et entretien : piste de ski de fond et raquette | | | | | |
|---|----------|-----------|-----------|-------------|---------------|
| Années | Prix net | TPS | TVQ | Total | |
| 2024 | 5 143 \$ | 257,14 \$ | 513,00 \$ | 5 913,00 \$ | Contrat 1 an |
| 2024 | 5 000 \$ | 250,00 \$ | 498,75 \$ | 5 748,75 \$ | Contrat 3 ans |
| 2025 | 7 000 \$ | 350,00 \$ | 698,25 \$ | 8 048,25 \$ | |
| 2026 | 7 000 \$ | 350,00 \$ | 698,25 \$ | 8 048,25 \$ | |
| 2024 | 4 857 \$ | 242,86 \$ | 484,50 \$ | 5 584,51 \$ | Contrat 5 ans |
| 2025 | 6 800 \$ | 340,00 \$ | 678,30 \$ | 7 818,30 \$ | |
| 2026 | 6 800 \$ | 340,00 \$ | 678,30 \$ | 7 818,30 \$ | |
| 2027 | 6 800 \$ | 340,00 \$ | 678,30 \$ | 7 818,30 \$ | |
| 2028 | 6 800 \$ | 340,00 \$ | 678,30 \$ | 7 818,30 \$ | |

| Inspection piste cyclable | | | | | |
|---------------------------|----------|----------|----------|-------------|---------------|
| Années | Prix net | TPS | TVQ | Total | |
| 2024 | 1 000 \$ | 50,00 \$ | 99,75 \$ | 1 149,75 \$ | Contrat 1 an |
| 2024 | 800 \$ | 40,00 \$ | 79,80 \$ | 919,80 \$ | Contrat 3 ans |
| 2025 | 800 \$ | 40,00 \$ | 79,80 \$ | 919,80 \$ | |
| 2026 | 800 \$ | 40,00 \$ | 79,80 \$ | 919,80 \$ | |
| 2024 | 600 \$ | 30,00 \$ | 59,85 \$ | 689,85 \$ | Contrat 5 ans |
| 2025 | 600 \$ | 30,00 \$ | 59,85 \$ | 689,85 \$ | |
| 2026 | 600 \$ | 30,00 \$ | 59,85 \$ | 689,85 \$ | |
| 2027 | 600 \$ | 30,00 \$ | 59,85 \$ | 689,85 \$ | |
| 2028 | 600 \$ | 30,00 \$ | 59,85 \$ | 689,85 \$ | |

Documents joints :

Assurance responsabilité : 2 000 000 \$: René Charron et Lisa Irving

Certificat immatriculation : René Charron : Suzuk 2005 et Suzuk 2021

Permis de conduire : René Charron

6 photos

Considérant que les offres reçues ont été soumises au Comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots et que sur recommandation du comité l'offre pour une période de 5 ans est une option intéressante garantissant le maintien d'une activité et la connaissance du coût;

Considérant que le comité directeur recommande l'acceptation de l'offre de Atelier mécanique RC pour une durée de cinq ans;

2024-02-065

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retient l'offre de service de Atelier mécanique RC pour une durée de 5 ans selon les critères énoncés dans la demande d'offres de services.

Le suivi des travaux exigés par la demande sera supervisé par la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.3 Camp de jour – Production des paies 2024 (résolution)

Considérant qu'à l'automne 2022 la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ont accepté la responsabilité de la mise en place d'un Service d'animation estivale (camp de jour) en raison du délaissement de ce service par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown;

Considérant qu'un organisme à but non lucratif a été créé par une équipe de bénévoles pour la gestion du camp de jour et que cet organisme est enregistré au Registraire des entreprises du Québec au nom de « Camp de Scotstown-Hampden »;

Considérant que le Service d'animation estivale doit embaucher le personnel nécessaire pour offrir des activités et la supervision des jeunes fréquentant le camp de jour;

2024-02-066

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise que la gestion des paies soit effectuée par la Ville de Scotstown et que la directrice générale, Madame Monique Polard, est autorisée pour le traitement des paies du personnel du Service d'animation estivale ainsi que la production des Relevés 24 qui doivent être remis aux parents en fin d'année.

Le montant déboursé par la ville pour le paiement des paies sera remboursé en totalité par les aides financières reçues pour les emplois du Service d'animation estivale.

ADOPTÉE

10.3.1 Ministère de la Famille - Autorisation de signature de la Convention d'aide financière 2023-2024 -Projet : PIC-05-031 (résolution)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin

de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

ATTENDU QUE la demande a été acceptée par le Ministère.

2024-02-067

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Scotstown, ainsi qu'à agir à titre de mandataire délégué pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

ADOPTÉE

10.4 Société de développement de Scotstown-Hampden : Mise à jour du dossier et prime d'assurances supplémentaires – Facturation (résolution)

Considérant qu'en date du 31 décembre 2023, Madame Lisa Irving administratrice de la Société de Développement de Scotstown-Hampden a transmis à la Ville de Scotstown un document intitulé « Proposition d'assurance des municipalités – Informations générales » pour la mise à jour du dossier d'assurance de l'organisme;

Considérant que la Société de développement de Scotstown-Hampden est un organisme à but non lucratif ajouté sur la police d'assurance de la Ville de Scotstown et qu'à la suite de la transmission de ce document à la compagnie d'assurance de la ville, celle-ci a reçu une note et une facture pour la prime supplémentaire reliée aux informations du document de mise à jour au montant soit :

- Concernant votre assuré additionnel #2, Société de développement de Scotstown, les changements effectués dans la proposition entraîneront les surprimes suivantes :
 - 125 \$ de plus en responsabilité civile ET;
 - 250 \$ de plus pour les Erreurs & Omissions;
 - Plus la taxe applicable pour un total de 408,75 \$

En conséquence,

2024-02-068

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown acquitte la facture au montant de 408,75 \$ incluant la taxe applicable et refacture la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour ce montant.

ADOPTÉE

10.5 Animation jeunesse Haut-St-François – Demande d'autorisation pour affiche (résolution)

Considérant que l'organisme Animation jeunesse du Haut-Saint-François souhaite mettre en place des moyens pour valoriser la participation des jeunes aux activités et favoriser leur fréquentation dans la Maison des jeunes;

Considérant qu'ils ont produit une affiche et qu'ils demandent l'autorisation de mettre l'affiche dans le parc et dans la salle de patin de la municipalité;

Que cette affiche viserait à faire connaître la MDJ et à inviter les enfants de 9 à 11 ans ainsi que leurs parents à venir rencontrer nos animateurs et que cette stratégie permettrait aux parents de créer un lien de confiance avec notre organisme et influencerait positivement la présence des jeunes;

2024-02-069

SUR LA PROPOSITION à l'unanimité par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte l'affichage par Animation jeunesse du Haut-Saint-François dans les lieux municipaux d'une publication destinée aux jeunes de 9 à 11 ans ainsi qu'à leurs parents dans le but d'offrir des informations reliées à la Maison des jeunes.

ADOPTÉE

10.6 CSLE

10.6.1 Programme – Fonds de soutien Inclusion en activité physique (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite offrir différents sports et activités récréatives aux citoyens de Scotstown;

Considérant que les groupes des jeunes de 6 à 12 ans veulent avoir l'opportunité de jouer au soccer ou au baseball ou des ateliers de danse dans notre localité et éviter des déplacements;

Considérant que les gens plus âgés désirent mettre en place le jeu de pickleball et badminton à Scotstown et des matériaux et équipements sont essentiels (raquettes, balles, etc.);

2024-02-070

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 10 700 \$ dans le cadre du *Fonds de soutien « Inclusion en activité physique »* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, soit une aide financière demandée de 9 700 \$ pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) :
On bouge à tout âge !
- de désigner Madame Monique Polard, Directrice générale, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉE

10.6.2 Programme – Fonds de soutien Infrastructures actives (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite offrir des infrastructures pour la pratique de sports aux citoyens de Scotstown;

Considérant que certains lieux municipaux doivent être plus accessibles et sécuritaires et que des travaux mineurs doivent être effectués dans le but de permettre la pratique de sport pour des groupes de tout âge;

Considérant que la dalle de béton pour la pratique d'un jeu au Parc Walter-MacKenzie doit être sablé et peinturé, que le chalet des loisirs doit être aménagé pour les gens lors de la pratique des divers sports et que l'aménagement de sentiers et terrains sont essentiels;

2024-02-071

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 12 910 \$ dans le cadre du *Fonds de soutien « Infrastructures actives »* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, soit une aide financière demandée de 9 500 \$ pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) :
Scotstown – Mise à jour d'infrastructures
- de désigner Madame Monique Polard, Directrice générale, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉE

10.6.3 Formation - Compléter avec succès une demande de subvention (résolution)

Considérant qu'une formation pour compléter avec succès une demande de subvention est offerte par le Conseil Sport Loisirs de L'Estrie;

2024-02-072

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent que Madame Alexandra Bonin, agente de loisirs pour les Municipalités de Hampden et Weedon ainsi que la Ville de Scotstown participe à cette rencontre.

Que le temps passé à cette formation soit partagé entre les trois municipalités.

ADOPTÉE

10.7 Confirmation de réparation au bâtiment du Petit Écossais (résolution)

Considérant que des travaux doivent être effectués depuis l'an dernier au bâtiment abritant Le Petit Écossais situé au 11, rue du Parc (Parc Walter-MacKenzie) pour des portes, et le plafond de la salle de toilette pour réparer l'infiltration d'eau;

2024-02-073

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Les Frères Morin pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE

10.8 Sentiers des Écossais – Soutien financier 2024 / invitation bouchées vin (résolution)

Considérant que l'organisme Sentiers des Écossais organise une activité de financement au cours des prochaines semaines;

2024-02-074

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown ne délègue aucune personne pour cette activité pour des raisons de disponibilité et compte tenu des restrictions budgétaires aucun soutien financier n'est fourni pour l'année 2024.

ADOPTÉE

10.9 Invitation de la Journée Natalie Champigny et de la Fondation Christian Vachon : Samedi 2 mars 2024 - Diffusion (résolution)

Considérant l'invitation reçue pour le 2 mars 2024 dans le cadre des activités de la Journée Nathalie Champigny par la Fondation Christian Vachon;

2024-02-075

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal sont invités à participer personnellement à cet événement et l'information sera diffusée sur la page Facebook de la ville pour inviter les citoyens à se joindre aux activités.

ADOPTÉE

11. Projets à l'étude

11.1 Demande – Financement pour l'achat de couches lavables (information)

Le conseil municipal étudiera au cours des prochaines semaines une demande reçue pour instituer un soutien financier aux familles pour l'achat de couches lavables.

11.2 MRC HSF - Accompagnement des stagiaires pour les municipalités dévitalisées (information)

La MRC du Haut-Saint-François accueillera étudiants de l'Université de Sherbrooke. Ils sont finissants au BAC de l'école de gestion, *Programme d'intervention dans la communauté* (PIC). Ils ont choisi d'effectuer leur stage sur notre territoire dans le cadre de leur cours "ADM651 - Moi, gestionnaire socialement responsable".

Le thème choisi : *Améliorer les communications pour l'accueil de nouveaux résidents (immigrants inclus)*, et les efforts seront concentrés afin d'aider les municipalités participant au projet de vitalisation.

La Ville de Scotstown est visée par ce dossier et sera contactée au cours des prochains jours pour sa participation.

11.3 Formation incendie : clignotant feu vert (information)

Des informations seront vérifiées auprès des pompiers du Service incendie de Scotstown pour l'intérêt de recevoir une formation pour le « clignotant vert ».

Cette formation permet d'utiliser un feu vert clignotant lorsqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel pour un déplacement d'urgence vers la caserne ou sur les lieux d'une intervention.

Cette formation est obligatoire pour utiliser le feu vert clignotant tel qu'indiqué dans le Règlement sur le feu vert clignotant.

11.4 Accès au plan d'eau de la région : frais (information)

Depuis plus d'un an, les membres du conseil sont interpellés pour permettre l'accès aux citoyens à des plans d'eau de la région à un coût

raisonnable compte de tenu des installations pour le levage des embarcations qui sont mis en place et des frais pour les non-résidents des municipalités où sont situés les plans d'eau.

Le conseil municipal étudiera les options possibles lors des prochains ateliers.

11.5 Projet : l'implantation d'aire de jeu pour le Pickleball et badminton (information)

Un citoyen de Scotstown a rencontré les membres du conseil pour discuter de l'implantation d'aire de jeu pour le « Pickleball et badminton » dans un lieu à Scotstown.

Le conseil municipal étudiera quelles sont les possibilités.

12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

12.1 Exigences du Ministère de l'Environnement : sonde PH (résolution)

Considérant des exigences du Ministère de l'Environnement pour l'attestation d'assainissement municipale (AAM) en vigueur en 2024 pour certaines analyses de l'eau usée;

2024-02-076

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une sonde de pH pour l'appareil HQ30d que possède déjà la municipalité au montant de 890 \$ plus les taxes.

Cette sonde réduira les frais d'analyse de laboratoire indépendant puisque les tests seront faits sur place par la firme Aquatech responsable de l'exploitation des réseaux.

ADOPTÉE

12.2 Cité-école Louis-Saint-Laurent : invitation 15-02-2024 : Journée perséVert (information)

Considérant que dans le cadre des journées de la persévérance scolaire qui se dérouleront du 12 au 16 février, des activités seront organisées tout au long de la semaine à la Cité-école Louis-Saint-Laurent pour encourager nos élèves ;

Considérant que le jeudi 15 février, ce sera la journée perséVert et que pour cette occasion, les élèves et les membres du personnel sont invités à porté du vert. Aussi, certains organismes seront présents sur l'heure du dîner (12h15 à 12h50) pour remettre du chocolat chaud aux élèves ;

Considérant que par ce geste, la Cité-école Louis-Saint-Laurent souhaite démontrer aux élèves l'importance que la communauté accorde à la persévérance scolaire et que les élus ou représentants de la municipalité sont invités à se joindre à cet événement jeudi 15 février, pour remettre du chocolat chaud aux élèves;

2024-02-077

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil sont invités à participer aux événements organisés par la Cité-école Louis-Saint-Laurent selon leur disponibilité.

ADOPTÉE

12.3 Invitation - Atelier de présentation des résultats de l'EQDEM pour le RLS du Haut-Saint-François (information)

Considérant l'invitation reçue de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC) pour participer à un atelier de diffusion et d'appropriation des données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) pour encourager la mobilisation autour du développement optimal des enfants. L'EQDEM est une étude portant sur le développement des enfants âgés de 5 ans à la maternelle et s'inscrit dans le cadre de l'Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE) le 28 mars 2024 de 13 h à 16 h à East Angus;

2024-02-078

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal ne délègue aucun représentant actuellement. Le conseil reprendra une décision si un membre du conseil souhaite éventuellement participer.

ADOPTÉE

12.4 Concordance schéma d'aménagement - règlements municipaux et implications légales : nouvelles dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique résidentiels (hébergement de courte durée) et dispositions relatives au contrôle de l'éclairage extérieur introduites par le règlement de contrôle intérimaire 469-18 (RCI) et le règlement 522-21 modifiant le RCI 469-18 – Mandat à Urbatek (résolution)

Considérant que lors de la dernière séance des maires à la MRC du Haut-Saint-François, des informations ont été remises concernant qu'une nouvelle disposition de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) est entrée en vigueur le 1^{er} décembre dernier. Cette disposition stipule que la MRC doit refuser de se prononcer sur une modification à la réglementation d'urbanisme d'une municipalité qui est en défaut d'apporter une modification de concordance à son plan d'urbanisme ou à un de ses règlements d'urbanisme suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SAD);

Considérant que la MRC a informé la Ville de Scotstown que ses règlements d'urbanisme sont actuellement concordants (à jour) avec le SAD;

Considérant que malgré le fait que nos règlements soient réputés concordants au SAD à ce jour, la Ville de Scotstown doit intégrer à court terme les éléments suivants :

1. Les nouvelles dispositions relatives aux établissements d'hébergement touristique résidentiels (hébergement de courte durée) prévues au règlement 547-23 modifiant le SAD de la MRC. Ce règlement vise à modifier les dispositions applicables aux résidences de tourisme, ces dernières se trouvant dans le règlement de zonage. Étant donné que l'avis de la MRC sur les modifications à apporter aux règlements d'urbanisme a été transmis au mois d'octobre 2023. La ville a jusqu'au mois d'avril pour débiter les procédures de modification de votre règlement de zonage.
2. Les dispositions relatives au contrôle de l'éclairage extérieur introduites par le règlement de contrôle intérimaire 469-18 (RCI) et le règlement 522-21 modifiant le RCI 469-18. Puisque les

dispositions sur le contrôle de l'éclairage extérieur ont été incluses au règlement de zonage, il faut intégrer éventuellement les nouvelles dispositions du RCI 469-18 ainsi que les modifications apportées à ce dernier par le règlement 522-21 (exemple : dispositions relatives aux serres). Il faut modifier le chapitre 16 *Contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)* en conséquence. Les dispositions à intégrer sont déjà applicables sur le territoire par le RCI 466-18.

2024-02-079

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil mandate la firme Urbatek pour procéder aux modifications des règlements d'urbanisme pour respecter les dispositions énoncées dans le préambule.

ADOPTÉE

12.5 Service incendie - Achat d'un camion de service

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a identifié un important besoin de remplacer son camion de service désuet pour son service incendie;

Considérant que le camion de service transporte plusieurs équipements essentiels lors d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT que la proposition d'achat d'un camion usagé de marque « Hino », modèle 358, 2013 usagé de l'entreprise La Légumerie Groupe Dionne pour l'achat de gré à gré satisfiera les besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue au niveau du prix de vente établi à 25 000\$ plus taxes applicables, et ce sans aucune garantie légale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown désire procéder à une appropriation à même sa réserve financière incendie afin de pourvoir au coût d'acquisition dudit camion;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt public.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-080

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte la proposition de Monsieur Marc-Olivier Dionne, représentant de l'entreprise La Légumerie Groupe Dionne pour l'achat de gré à gré du camion usagé de marque « Hino », modèle 358, 2013 usagé, le tout sans garantie légale applicable.

QUE la Ville de Scotstown autorise Madame Monique Polard, Directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tout document relatif à la transaction et notamment ceux concernant les enregistrements du véhicule auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE

12.5.1 Transfert du surplus accumulé affecté (résolution)

2024-02-081

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le transfert des surplus affectés des postes suivants pour l'achat du camion de service du Service incendie, soit :

| | |
|---------------------|-----------|
| . Incendie : | 19 840 \$ |
| . Compteurs d'eau : | 14 395 \$ |

Les sommes transférées doivent servir aux dépenses immédiates pour l'achat du camion, les taxes applicables, l'immatriculation, assurance, etc.

Un rapport des coûts sera remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12.5.2 Achat du camion Hino 2013 (résolution)

Le dossier a été approuvé par la résolution 2024-02-081 adoptée précédemment.

2024-02-082 12.5.3 Travaux pour transfert du fourgon (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point est reporté à une prochaine séance.

ADOPTÉE

12.5.4 Immatriculation et assurances (résolution)

Considérant l'achat du camion du camion usagé de marque « Hino », modèle Hin, 2013 usagé à l'entreprise La Légumerie Groupe Dionne autorisé par la résolution 2024-02-081 adoptée à cette séance;

2024-02-083 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

De mandater Madame Monique Polard, Directrice générale, pour agir auprès de la SAAQ pour l'immatriculation du camion de marque « Hino », modèle 358, 2013 usagé.

Le camion devra être immatriculé « véhicule d'urgence » considérant qu'il est le camion utilitaire pour le Service incendie de Scotstown.

ADOPTÉE

2024-02-084 12.5.5 Lettrage (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient prises auprès de l'entreprise Enseignes Bouffard (Lac-Mégantic) pour le lettrage de la cabine du camion « Hino », modèle Hin, 2013 acheté.

Le dossier sera remis aux membres du conseil pour décision.

ADOPTÉE

12.6 Rapport annuel pour le Schéma de couverture de risques (résolution)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown a transmis au conseil les données du rapport annuel 2023 des activités de son service;

ATTENDU QUE la MRC doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. que le conseil de la Ville de Scotstown approuve le rapport annuel 2023 des activités du Service de sécurité incendie de Scotstown;

2. de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François ledit rapport pour traitement auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

12.7 Aucun sujet

13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

14. Levée de la séance (résolution)

2024-02-086

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale